

Évolution des structures/services et implantations immobilières à Nantes au 1^{er} janvier 2016

Le 30 janvier 2015 s'est tenue une réunion de présentation des évolutions dans le cadre de la démarche stratégique.

Désormais, l'évolution du réseau sera soumise à un plan annuel sur autorisation ministérielle en avril pour une application l'année suivante. Cette nouvelle méthode générera inévitablement inquiétudes et instabilité.

M. Pineau a rappelé les objectifs recherchés dans le cadre de la démarche stratégique :

- améliorer le service aux usagers par simplification de la carte des services et ajustement des périmètres SIP/trésoreries
- resserrer les services de même nature sans dépasser une taille maximum

De bien beaux objectifs, mais sans les moyens humains ! Même si la volonté politique de conserver les missions est réaffirmée, cela reste à confirmer dans les faits.

Compte tenu de l'implantation du SIP en Sud-Loire et par anticipation, la réunion du 30 janvier ne concernait que l'avenir de Nantes. Les autres modifications concernant le département devraient être communiquées en avril.

Concernant le Pôle Enregistrement et la mission foncière, la réflexion est en cours. L'expérimentation de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation va bientôt débuter dans 5 directions (présentation en septembre 2015 à l'assemblée !)

Un énorme chantier en perspective.

Sur la méthode et le calendrier, nous sommes dans un temps contraint car il devra y avoir nécessairement des allers-retours entre CHSCT, groupes de travail et CTL. Pour l'administration, **les nouvelles structures et les règles de gestion/affectation doivent être connues avant les prochains mouvements locaux de mutations** pour que les agents puissent se déterminer en toute connaissance de cause. *Pour nous le sujet est plus complexe qu'il ne paraît.*

La direction va mettre en place **9 groupes de travail** : outil d'évaluation charges/emplois, PCR, Sud Loire, règles de gestion pour les mouvements locaux, déplacement de Nantes Amendes, immobilier de Cambronne...

Les annonces du DRFIP 44 :

- **Pas de création de RAN Rezé** (décision sans doute motivée par le souhait de gérer de manière «souple» l'implantation du SIP Rezé mais qui ne nous convient pas et sur laquelle il faudra revenir).
- **Réduction du nombre de structures nantaises** : 4 SIE et 4 SIP, dont 1 SIP implanté à Rezé.
- La dimension cible des nouveaux services sera d'environ **50 personnes pour les SIP et 30/35 pour les SIE**.
- Les 4 SIP et les 4 SIE auront des périmètres géographiques identiques : **Nantes Nord, Nantes Centre, Nantes Est** (qui comprendra le vignoble!) et **Nantes Sud**. Les périmètres des secteurs d'assiette actuels seront préservés.
- A Cambronne, la **direction souhaite rassembler les SIP dans un même bâtiment, idem pour les SIE ! Ce qui va conduire un grand nombre d'agents de Cambronne à changer de bureau !!!** Les cloisonnements des locaux ne bougeront pas. La commande de l'État est de densifier l'occupation des locaux de la DRFIP à raison de 10 à 12 m2 par agent.
- **Les services de Lotz Cossé seront rapatriés à Cambronne sauf Trésorerie Nantes Amendes** qui rejoindra les locaux de l'actuelle trésorerie de Rezé. Les agents de la Trésorerie de Rezé ont vocation à rejoindre le SIP Rezé, sauf deux emplois qui seront transférés à Pornic (recouvrement sur communes dont l'assiette relève du SIP de Pornic)
- **Création des Pôles Contrôle Revenus Patrimoniaux (PCRP)** en janvier 2016. Il y aurait **2 ou 3 PCRP dans le département**. Le nombre de PCE (Pôle Contrôle Expertise) serait aligné sur le nombre de PCRP. Ont vocation à rejoindre les PCRP : les missions FI (à l'exception des relances successions), une partie des cellules CSP, des Pôles CE (gestion DFE) et la cellule CSP de la direction.

Enfin, Bernard Pineau a annoncé officiellement son départ de la DRFIP 44 au 01/05/2015.

Depuis, nous avons appris l'intégration de l'ensemble des services DIRCOFI du département au site Cambronne.

Restructurations à Nantes : to

Tout d'abord, rien ne vient justifier le passage de 6 SIP à 4, et de 6 SIE à 4. Nous savons que les services sont exsangues à force de pertes d'emplois et sur-empilage des tâches. Mais en quoi des structures plus grosses permettront-elles d'améliorer la situation, et notamment les conditions de travail pour les agents ? L'expérience de la fusion de 2 SIP en 1 à Saint Nazaire plaide pour l'inverse : une grosse structure en défaut de pilotage, des agents quand même en sous effectifs et un accueil du public calamiteux. Est-ce le modèle que la direction veut diffuser ??!



Un calendrier intenable

Sur la forme, nous l'avons déjà dit, le calendrier proposé est intenable. Entre les annonces officielles le 30 janvier et le bouclage des dossiers le 30 avril, avec groupes de travail, CTL, commissions immobilières et CHSCT dans l'intervalle, les délais sont incompatibles avec un dialogue social serein et une réelle consultation des agents. De plus rien, si ce n'est le départ imprévu du directeur vers d'autres horizons, ne justifie une telle précipitation. Sur la forme encore, scinder les opérations départementales en deux temps (Nantes d'abord, puis le reste du département à partir de fin avril), ce n'est pas non plus jouer le jeu du dialogue social. C'est une manœuvre de la direction pour éviter tout mouvement social d'ampleur. Car **qu'allons-nous « découvrir » en avril ?** La fermeture de plusieurs trésoreries ? La fusion des SIE nazairiens ? L'abandon des missions fiscales dans les trésoreries mixtes ? Tout, et surtout le pire, est malheureusement possible... De même, l'annonce d'un plan de restructuration annuel, mais qui se reproduira sur 3 ans (sic !) est de nature à

passablement nous énerver.

Une instabilité organisée

Les trop nombreuses restructurations envisagées, les réformes qui s'empilent au fil des jours sans visibilité, la vision à court terme et souvent purement statistique de certains « managers », augmentent les risques psycho-sociaux de façon très inquiétante.

« L'insécurité de la situation de travail », touche tous les agents du département sous ses différentes facettes :

- *travailler dans un sentiment d'insécurité de l'emploi et du salaire, c'est par exemple, ne pas connaître sa mission du mois suivant, savoir que la reconnaissance salariale ne sera jamais au rendez-vous quels que soient les efforts consentis ou imposés ;*
- *l'obligation probable de devoir bientôt changer de qualification, de métier ou de localisation (mobilités forcées), c'est par exemple, la fermeture programmée de services sans écoute des personnels intéressés ;*
- *le sentiment que l'on ne sera pas capable de faire le même travail jusqu'à la retraite ("soutenabilité" du travail), le sentiment lié à l'allongement de la durée du travail, c'est par exemple le raz le bol des missions avec des agents démoralisés, démobilisés et en sous-effectifs.*

Ce management par l'instabilité, copié sur les entreprises du privé, va non seulement accroître le mal être au travail mais conduire à une démission des agents. Sans doute est-ce là le but recherché, au nom d'une vision purement comptable, **détruire de manière insidieuse nos outils et équipes de travail.** Cela participe de l'affaiblissement généralisé des missions de contrôle et de régulation dévolues à l'État (Inspection du Travail, Douane, Répression des Fraudes...). A titre d'exemple, la lettre de mission de Bruno Parent concernant la taxation des particuliers est édifiante : prenant acte de la pénurie de moyens humains, il prône un étalement de la campagne IR tout au long de l'année, avec possibilité de supprimer les rôles, introduit une notion de déclaration « implicite » des revenus et la fameuse obligation de recourir aux moyens de paiements dématérialisés ! **Sous cette vision « technicienne » de la gestion fiscale est évacuée le rôle citoyen de**

... tout bonnement inacceptables !

l'impôt. Et on dira après que la démocratie se vide de sens... Et quelle justice fiscale dans tout ça, avec des « services premium » pour les uns et du low cost pour les autres (notamment en terme d'accueil physique) ! L'aberration gestionnaire dans toute sa splendeur, l'homme (ou la femme), n'est qu'une machine comme une autre, que l'on soit agent ou usager. Là aussi, c'est tout bonnement inacceptable.

Le service aux usagers sacrifié

Et revenons un peu sur l'accueil du public justement, mission apparemment sacrificable pour nos hauts « responsables ». Quid de l'accueil à Jules Verne et à Rezé après la restructuration ? Ira-t-on jusqu'à ce que demandent certaines directions, l'accueil uniquement sur RDV ? La mise en place des « centres de contact » laisse entrevoir le développement d'une séparation stricte entre front et back office à la DGFIP. Dans le 44, en milieu urbain, les restrictions d'ouverture de 2 demi-journées hebdomadaires, devraient être resoumises au CTL de mars. Nous nous y opposerons une fois encore, dans l'intérêt du service public.

La question se pose aussi pour l'encadrement et « l'encadrement intermédiaire ». Dès à présent, 5 cadres supérieurs voient leur poste supprimé avec très peu de possibilités de retrouver un poste équivalent. De même, le nombre de A affectés en SIP et SIE est sans doute appelé à fondre. Combien en restera-t-il ? Avoir une vision simplement managériale du A sur les structures de gestion est une erreur d'appréciation pour le moins, et c'est oublier le rôle d'expert et de pilote qu'il doit assumer quotidiennement. Le passage à quatre structures SIE et SIP doit s'accompagner du maintien strict des effectifs A, B et C.

La mise en place des PCRP laisse place à un certain nombre d'interrogations qui demandent à être levées. Nous reviendrons plus en détail sur cette

question, mais la CGT est contre cette mise en place dans ces conditions.

Dans ce contexte, la commission exécutive départementale a débattu sur la participation de la CGT aux différents groupes de travail mis en place par la direction. Après discussion, il ne nous a pas paru souhaitable de boycotter mais nous avons un devoir d'extrême vigilance pour ne pas servir de caution à l'administration. Nous participerons donc aux groupes de travail avec nos positions et arguments sauf à ceux sur « les outils de répartition des emplois » des SIE et des SIP » qui travailleront sur les volumes existants déjà largement en-dessous des besoins (règles de gestion, défense de l'intérêt des agents, défense des missions, défense du service public...).

Ainsi, lors du premier GT sur les règles de gestion, nous avons :

- **rappelé notre opposition à cette réforme** (diminution du nombre de structures entraînant des cellules de travail à taille trop importante) que ni les agents ni leurs représentant-es n'ont demandé ;
- **dénoncé le manque d'ambition de l'implantation en Sud Loire** en référence au projet CGT
- **déploré le calendrier imposé**
- **critiqué la notion de service absorbant/absorbé** (arguments à l'appui) qui a été évoquée par les chefs de services sans que les syndicats reçus le 30/01 n'en aient eu connaissance démontrant que les périmètres géographiques actuels des secteurs d'assiette n'étaient pas préservés.

La CGT a demandé une suspension de séance au cours de laquelle nous avons proposé aux autres syndicats de suspendre les discussions du groupe de travail en attendant une réponse de la Direction (qui a contacté la DG).



Nous avons considéré que cette question était primordiale d'autant qu'elle peut avoir des incidences immédiates ou à terme sur les règles applicables pour le nouveau Pôle de Contrôle des Revenus Patrimoniaux (PCRP) et d'autres structures (Accueil Jules Verne, cellules recouvrement, Enregistrement, PELP).

Nous savons pertinemment que ces réformes « techniciennes » sont au service du rouleau compresseur libéral, destructeur des services publics. Nous vous renvoyons à notre analyse de la récente « revue des missions de l'état » <http://lacgt44.fr/spip.php?article614>. Nous savons bien que fusionner les structures ne permet que de masquer la misère et ne répond pas aux besoins, notamment en moyens humains, pour les faire fonctionner. Et **nous savons d'expérience que, dans un second temps, les grosses structures permettent d'accélérer les suppressions d'emplois !**

Nous pouvons aussi avoir des craintes sur le respect des délais de livraison du futur bâtiment devant héberger le SIP Sud dont les travaux viennent à peine de commencer.

Nous reviendrons donc régulièrement faire des points d'étape avec les syndiqué-e-s, notamment par la diffusion de compte rendu à l'issue de chaque GT. Nous nous réservons le droit de quitter les GTs si nous pensons que tout y est joué d'avance ou que l'administration

bloque sur des choses sur lesquelles nous sommes fondamentalement opposés. A ce moment des choses, nous sommes extrêmement dubitatifs sur le bien-fondé du redécoupage proposé. Il nous paraît sans ambition et déséquilibré. Quid des futurs SIE et SIP Centre par exemple, avec la problématique des étudiants à gérer au niveau SIP et pour le SIE, une prédominance d'activités libérales, artisanales ou commerciales.

D'autres choix sont possibles

A l'opposé du projet de la direction, la CGT avait proposé un tout autre schéma de réorganisation autour de la création d'une nouvelle implantation en Sud Loire, respectueux à la fois des agents et du service public (voir <http://www.financespubliques.cgt.fr/44/spip.php?article1529>).

Sur le plan immobilier, les projets vont conduire à une succession de déménagements et de travaux qui risquent de pénaliser fortement l'activité des services et les agents au premier trimestre 2016. L'arrivée des quatre brigades Dircofi et de leur service contentieux vont nous conduire à une densification de l'occupation des locaux, difficilement conciliable avec de bonnes conditions de travail notamment sur les missions contrôle. Et la question est posée sur nos capacités d'archivage dans ce contexte, les services actuellement à Lotz Cossé ont un cubage d'archives important par exemple.

La CGT Finances Publiques 44 exige :

- ***Le desserrement du calendrier***
- ***Le respect absolu des instances paritaires (CHSCT et CTL)***
- ***Que les agent-e-s soient vraiment écouté-e-s***
- ***Le maintien de 6 SIE et de 6 SIP : non aux trop grosses structures !***
- ***Un moratoire sur les suppressions d'emplois***
- ***Le maintien des missions et, notamment, l'accueil physique***
- ***Des primes de restructuration pour les agent-e-s concerné-e-s***



CGT Finances Publiques Loire-Atlantique

Local Syndical Nantes - Cambronne - 2 rue du Général Margueritte - 44000 NANTES

Téléphone Interne Cambronne : 66.89

Externe avec répondeur : 02.40.74.06.81 - Fax 02.40.74.06.81

Courriel : cgt.dr44@dgfip.finances.gouv.fr

Permanences tous les lundis après-midi